

Date de dépôt : 11 décembre 2019

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : **Violences dans les stades : une fatalité, vraiment ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 22 novembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Pas un week end ou presque sans bagarres autour des matchs de football. Les niveaux de violence dans les stades de Suisse sont endémiques. Les insultes homophobes, les appels au meurtre, les propos racistes y pullulent en toute impunité. La moitié des matchs de Super League sont le théâtre de violences. La banalisation de celles-ci demeure en grande partie liée à une culture de la masculinité toxique et de la virilité tordue encore socialement trop largement tolérée, le stade étant historiquement un lieu où les mâles peuvent « se lâcher ». Il semble donc qu'en 2019 il y ait encore des lieux de non droit où l'injure, l'insulte et la menace trouvent un espace d'expression favorable sans notable réaction des pouvoirs publics.*

*Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :*

- ***Quels ont été les coûts globaux, pour le canton de Genève, en termes de force de police, pour assurer la sécurité lors du match Servette-Bâle du 23 novembre ?***
- ***Quels sont les programmes liés à la prévention mis en place pour prévenir la violence dans les stades ? Quelles sont les bonnes pratiques impulsées par l'Etat envers le Servette Football Club concernant ses clubs de supporters et quels sont les programmes de sensibilisation au refus de la violence auxquels ces derniers participent ?***

- ***Quels sont les critères appliqués pour décréter des interdictions de stade ? Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il ces derniers ?***
- ***Quels sont les critères pour faire appliquer les interdictions de périmètre ? Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il ces derniers ?***
- ***Quelles sont les démarches que le Conseil d'Etat a entreprises envers les autres cantons romands afin de développer des solutions innovantes dans la lutte contre la violence dans les stades et afin de parvenir à zéro violence dans les stades à Genève ?***

*Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat apporte les réponses suivantes à la présente question écrite urgente :

- ***Quels ont été les coûts globaux, pour le canton de Genève, en termes de force de police, pour assurer la sécurité lors du match Servette-Bâle du 23 novembre ?***

Cet engagement a généré un total d'environ 900 heures de travail. La direction des finances de la police facturera donc un montant approximatif de 135 000 francs au Servette Football Club (ci-après : SFC). Le club étant généralement exonéré à raison de 75% du montant facturé, le coût pour l'Etat devrait s'élever à 101 250 francs (135 000 francs – 33 750 francs).

- ***Quels sont les programmes liés à la prévention mis en place pour prévenir la violence dans les stades ? Quelles sont les bonnes pratiques impulsées par l'Etat envers le Servette Football Club concernant ses clubs de supporters et quels sont les programmes de sensibilisation au refus de la violence auxquels ces derniers participent ?***

La police genevoise dispose de policiers spécialisés dans la prévention des violences dans l'environnement des manifestations sportives. Ces policiers sont en contact direct avec les supporters, afin de faire passer un message de prévention et d'accompagnement.

La police a participé aux états généraux du sport, organisés par le canton (DCS) et la Ville de Genève, avec notamment l'Association cantonale genevoise de football (ci-après : ACGF). Les mesures suivantes y ont été adoptées pour une mise en œuvre selon un calendrier établi sur les années 2019 (identification) et 2020 (mise en œuvre) :

- 1) création d'un module de médiation, sous l'égide de l'ACGF, obligatoire pour l'ensemble des acteurs concernés (dirigeants, responsables techniques, entraîneurs des clubs et arbitres) avec pour objectif une initiation aux outils de médiation;
- 2) identification des formations certifiantes existantes en Suisse et le cas échéant création d'une formation certifiante à Genève (ex : CAS) en partenariat avec la Haute école de gestion de Genève, l'Université de Genève ou l'Association genevoise des sports (AGS), afin de former les dirigeants d'associations sportives;
- 3) création d'une charte éthique de fair-play et de bonne conduite, ou accompagnement des clubs dans l'élaboration d'une charte (avec une trame et une méthodologie par exemple) à destination de tous les publics entourant un club, y compris les communes pourvoyeuses d'infrastructures;
- 4) création d'un règlement autorisant la sanction en cas de non-respect de la charte, notamment en ce qui concerne les subventions cantonales et communales ou les mises à disposition des terrains aux clubs défaillants;
- 5) nomination d'un responsable fair-play (responsable fan's) dans chaque club avec la responsabilité de sensibilisation et de prévention, jusqu'à la sanction si besoin, des dirigeants, entraîneurs et parents n'ayant pas respecté la charte en vigueur.

– ***Quels sont les critères appliqués pour décréter des interdictions de stade ? Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il ces derniers ?***

Les critères sont fixés dans les directives sur le prononcé des interdictions de stade édictées par l'Association suisse de football. Leur appréciation revient au club ou à l'association sportive compétente pour prononcer l'interdiction de stade.

- ***Quels sont les critères pour faire appliquer les interdictions de périmètre ? Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il ces derniers ?***

Les critères sont fixés et appliqués conformément au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives, du 15 novembre 2007.

a

- ***Quelles sont les démarches que le Conseil d'Etat a entreprises envers les autres cantons romands afin de développer des solutions innovantes dans la lutte contre la violence dans les stades et afin de parvenir à zéro violence dans les stades à Genève ?***

Des réflexions sont menées notamment au sein de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (ci-après : CLDJP) sur la problématique du hooliganisme et sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre ce phénomène, tant dans le milieu du football que du hockey sur glace, principalement touchés.

Plusieurs pistes sont étudiées, notamment une meilleure utilisation des moyens informatiques dans le but de parvenir à une « désanonymisation » des auteurs d'infractions. Les membres de la CLDJP ont mandaté les commandants des polices romandes afin de leur soumettre des réflexions opérationnelles permettant d'améliorer la lutte contre le hooliganisme.

Ces réflexions se poursuivent donc dans le cadre de la Conférence des commandants des polices cantonales de la Suisse romande, de Berne et du Tessin (CCPC RBT).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS